

Afin de répondre au mieux aux exigences gouvernementales liées à la pandémie COVID 19, pour vous protéger ainsi que nos bénévoles, il y aura sur cette édition, quelque soit le parcours, uniquement des ravitaillements liquide. Chaque participant devra être équipé d'une écotasse. Aucun gobelet ne sera fourni sur ces ravitaillements que ce soit sur les courses ou à l'arrivée.

## VENDREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU SOIR

**Départ à la base de loisirs de Haute Vilaine - à St M'Hervé**

**La Cap'Tambule** (Certificat médical obligatoire ainsi qu'une lampe frontale et bandes réfléchissantes)

- 11 km - Départ à la base de loisirs à 20h. (8€)

## SAMEDI 2 OCTOBRE

**Départ à la base de loisirs de Haute Vilaine - à St M'Hervé**

**Marches Nordiques de l'Aurore**      Départ 10h (Échauffement à 9h45)

- 16 km chronométrée Delancy Nordic Challenge (12€)
- 7 km libre (10€)

Certificat médical obligatoire (CNB: Challenge Nordique Bretagne)

**Trails** (Certificat médical obligatoire)

- 30 km (12€) - Départ: 13h30
- 22 km (12€) - Départ: 14h

**La CAFPI** (Certificat médical obligatoire)

- 13 km - CAFPI - (12€) - Départ 15h

**La Groupama** (Certificat médical obligatoire)

- 7.5 km : Course déguisée avec récompense aux meilleurs déguisements (10€) - Départ: 15h15

## Randos

- 8 km - L'OTSI - Départ: 14h15
- 12 km - La Vitré Accueil - Départ: 13h35

## Défi Planchais

- 33 km: Classement et récompenses par cumul de la Cap'Tambule 11km et du trail de 22 km (18€)

## Inscription au repas du soir

Inscription de préférence par mail - vitretrailmuco@gmail.com - ou par téléphone au 06.79.76.17.61

Règlement par chèque ou espèces

**Repas à emporter, de 18h à 19h, à la salle de la Chapelle-Ebrée**

16€ par repas

\* Chèque à l'ordre de VLM Virade de Vitré



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement évolutif suivant les règles sanitaires

**Art 1:** Le pass sanitaire, ou un test PCR, ou un test antigénique de moins de 72h sera demandé à chaque participants, accompagnants, de plus de 12ans sur les zones de départs et d'arrivées

**Art 2:** Pour participer à l'une des épreuves Chronométrées, l'age minimum est fixé à 16 ans révolus le jour de l'épreuve. Tout concurrent de moins de 18 ans devra présenter lors de son inscription une autorisation parentale.

**Art 3 :** La progression se fera en course à pied et suivant un parcours fléché défini par l'organisation. Des ravitaillements uniquement en eau (écotasse obligatoire) seront disposés le long du circuit mais nous conseillons à chaque coureur de prévoir en conséquence ses compléments en eau supplémentaire et nourriture. Parkings disponibles.

**Art 4 :** Chaque participant aux différentes épreuves chronométrées doit fournir à l'organisation lors de son inscription soit : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, de moins d'un an à la date de l'épreuve, soit une licence FFA valide. Aucune autre licence ne sera acceptée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de falsification de certificat médical.

**Art 5 :** Conformément à la loi, les organisateurs et bénévoles sont couverts par une responsabilité civile. Ils déclinent toute responsabilité pour tout accident. Les licenciés FFA bénéficient des garanties couvertes par leur licence. Pour les autres ils leur incombe de s'assurer personnellement. Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vol d'effets personnels, d'effraction ou de vol de véhicule.

**Art 6 :** Les différents parcours empruntent des portions de routes. Sur celles-ci malgré la présence de bénévoles pour assurer la sécurité, chaque participant s'engage à respecter le code de la route.

**Art 7 :** Chacun sera tenu de respecter l'environnement. Tout abandon de détritus sur le parcours sera sanctionné par disqualification.

**Art 8 :** Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

**Art 9 :** En s'inscrivant à l'une des épreuves, chaque concurrent accepte l'exploitation par l'organisation, des prises de sons, images et photos prisent sur la manifestation. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion.

**Art 10 :** Pour participer à la Cap'Tambule (course nocturne), chaque participant devra obligatoirement être équipé d'un éclairage individuel type lampe frontale. Les participants non équipés ne seront pas autorisés à prendre le départ de l'épreuve.

**Art 11 :** Un justificatif d'identité pourra être demandé pour le retrait des dossards.

La signature du concurrent lors de l'inscription vaut acceptation du présent règlement.

**Inscription sur place ou sur KLIKEGO.COM**



## Vendredi soir

Course nocturne

## Samedi

Marches nordiques, randonnées  
courses à pied nature



## LES VIRADES, C'EST QUOI ?

Une journée de mobilisation contre la mucoviscidose ([www.vaincrelamuco.org](http://www.vaincrelamuco.org)) pendant laquelle on peut donner son souffle à ceux qui en manquent. Cette journée propose à chacun d'accomplir un effort physique et/ou d'apporter un don personnel et/ou recueilli dans son entourage. Cette belle action est VITALE !



**CAFP1 %**  
N°1 des Courtiers  
2 boulevard des Rochers  
**35500 VITRE**

**Intermarché**  
SUPER

**ARGENTRÉ DU PLESSIS**



**PLANCHAINS**  
Construire pour durer



**Faire un don**

Je fais un don de  €

En espèces  Par chèque (règlement différent du trail et à l'ordre de VLM Virade de Vitré)

Je désire un reçu fiscal (pour réduction d'impôt de 66% du montant, dans la limite de 20% du revenu imposable) et je joins mon adresse postale ou mail au dos du chèque.

À déposer à l'office de tourisme - Place du Général de Gaulle - 35500 VITRE ou sur place le jour même

